

La vigueur des plantes joue un rôle

Pablo Bovy, 13 novembre 2020

La mise en place du test Berlèse permet d'évaluer le risque lié à la présence de larves d'altises. Toutefois, il semble important de prendre en compte la vigueur du colza avant d'intervenir.

Les relevés hebdomadaires des cuvettes sur les parcelles de colza ont permis de suivre le vol d'altises qui s'est étalé du 5 au 20 septembre cette année (voir *Agri* du 30 novembre 2020) et d'intervenir si le seuil était dépassé. En continuité du suivi des cuvettes, la réalisation du test Berlèse sur ces mêmes parcelles a permis une évaluation du nombre de larves d'altises dans les pétioles des colzas. Cependant, il n'existe pas de seuil officiel permettant d'évaluer si le nombre de larves observé représente un risque et si une intervention phytosanitaire est requise. Néanmoins, au-dessus de deux larves par plante, il convient d'évaluer le risque pour la culture. L'application d'un insecticide en automne sur les larves étant soumise à une autorisation, il faudra se tourner vers la Station de protection des plantes (SPP).

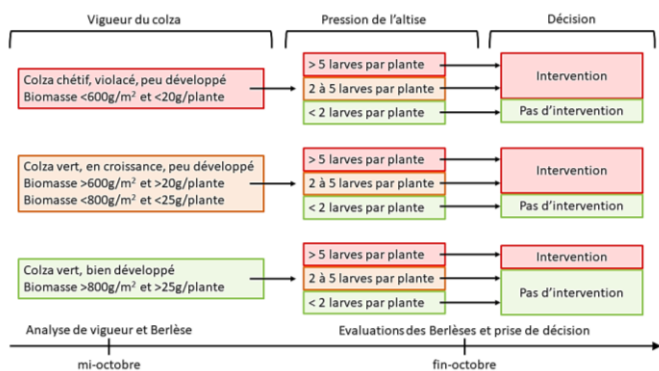


Figure 1 : processus d'évaluation du risque et de prise de décision lié aux larves d'altises à la mi-octobre, schéma mis en pratique sur le réseau de parcelles de Proconseil.

L'institut technique français de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière du chanvre, Terre Inovia, définit le risque lié aux larves d'altises en fonction de deux critères : la vigueur du colza et la pression du ravageur. La vigueur du colza est définie par sa biomasse et sa capacité de croissance (conditions favorables au développement des colzas) alors que la pression du ravageur est définie par le nombre de larves par plante (test Berlèse). Cette année, Proconseil a donc

adapté le schéma de décision français et l'a mis en pratique sur les différentes parcelles du réseau d'observation et sur des essais afin de l'étudier plus précisément et de le valider. Le processus d'évaluation et de décision mis en pratique sur nos plateformes est exposé en détail sur la figure 1.

Cette dernière cible particulièrement la production de colza conventionnel qui pourrait ainsi diminuer le recours aux insecticides d'automne. Pour les colzas inscrits en extenso, il reste important d'intégrer le facteur prime dans la décision.

Les semis précoces sont plus vigoureux

Les semis précoces du colza renforcent non seulement la résistance des jeunes plants face aux morsures d'altises adultes mais améliorent aussi la vigueur du colza avant l'hiver. En effet, on peut observer sur la figure 2 la tendance suivante : plus le colza a été semé tard, plus la biomasse par mètre carré est faible. Ce constat est le même tant pour un colza semé en pur que pour un colza avec des plantes compagnes. Cependant, bien que la biomasse des colzas associés soit plus faible, phénomène causé

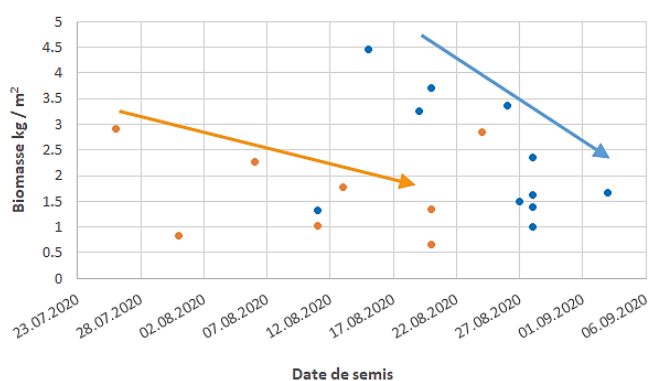


Figure 2 : biomasse du colza au 9 novembre 2020 en kilogrammes par mètre carré en fonction de la date de semis – les points jaunes correspondent aux colzas associés avec des plantes compagnes, les points bleus correspondent aux parcelles de colza en pur.

par la concurrence des plantes compagnes, les plantes associées auraient aussi un effet positif contre l'altise (couverture du sol, molécules répulsives) ce qui contrebalancerait la plus faible vigueur de ceux-ci. En effet, sur l'ensemble du réseau d'essais, les colzas associés ou les colzas semés de manière précoce semblent avoir moins de larves que les colzas semés en pur ou plus tardivement.

Les résultats de cet automne

Même si le démarrage a parfois été difficile, les colzas ont pu profiter d'un automne assez clément avec suffisamment de précipitations pour un bon développement. Sur l'ensemble des parcelles du réseau, la biomasse moyenne par mètre carré est de 2,1 kilogrammes avec une moyenne de 69,5 grammes par plante. Sur les parcelles des essais variétaux, les variétés Léopard, Picasso et PX126 ont montré une bonne vigueur avec plus de 2 kilogrammes par mètre carré et plus de 75 grammes par plante. Bien que les autres variétés (Angelico, DK Exlibris, Tempo, Quizz et Troubadour) affichent une vigueur plus faible, leurs biomasses restent bonnes avec des valeurs supérieures à 1,7 kilogrammes par mètre carré et 55 grammes par plante.

Concernant les larves d'altises, sur les 24 parcelles ayant été évaluées avec le test Berlèse, 13 ont présenté une population de larves moyenne avec plus de deux larves par plante, dont quatre parcelles avec plus de cinq larves par plante. De plus, un essai de broyage du colza pour limiter l'élongation a mis en évidence que faucher les colzas au moment du vol pourrait favoriser la présence des larves dans les pétioles. Ces résultats doivent être confirmés avec davantage de tests sur d'autres parcelles broyées, mais jusqu'ici les modalités broyées ont présenté des niveaux de larves d'altises supérieurs aux modalités non broyées.

Perspectives d'essais

Afin de valider le schéma de décision mis en œuvre cet automne, d'évaluer l'impact de la population d'altises sur les colzas à l'entrée de l'hiver et d'évaluer les différentes variétés en essais, un monitoring précis de ces parcelles va s'étendre jusqu'à la récolte 2021. Les résultats de ces essais permettront d'orienter les itinéraires techniques de la saison 2021-2022 vers des pratiques plus efficaces et plus durables.

Un large réseau d'essais grâce à des agriculteurs innovants et engagés

Avec l'objectif de produire un colza plus durable et de réduire l'impact des ravageurs sur celui-ci, Proconseil a pu réaliser et mettre en place des essais sur une multitude de parcelles du canton de Vaud. La possibilité de mettre en œuvre des pratiques innovantes, d'étudier la performance de nouvelles variétés ou de suivre l'évolution des populations de ravageurs ne pourrait pas être possible sans l'engagement d'agriculteurs dans les réseaux suivants : réseau d'essais colza plantes compagnes, parcelles d'essais Pestired, réseau d'essais variétal colza et réseau de la Station de protection des plantes du canton de Vaud. Proconseil et ces agriculteurs engagés travaillent ainsi de concert pour réduire le risque de l'utilisation des produits phytosanitaires et promouvoir une culture de colza durable pour répondre à l'attente des consommateurs.

En PER, l'application d'un insecticide est toujours soumise à autorisation.